

Département de la Drôme

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	21
Votant	26

Date de convocation : 08/01/2026

### **Débat sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2026**

*Délibération n°01-2026*

Séance du 21 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un janvier Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18H30 heures en session ordinaire à Lens Lestang sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Céline BLAIN, André BOUILLY, Pascal BRUNET, Norbert COQUERAY, Marin DERNAT, GérardESCOFFIER, François FAURE, Romaric FOURT, Pierrick FRIZE, Jean-Rémi FROGET, Patrick GAUTHIER, Agnès MARGIRIER, Yves MONNIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULET, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN, Stéphanie SEVENIER, Daniel SIRERA

Excusés et absents : Armeline AUDRIEU, Romain BOITEL, Yves CHAREYRE, Mickaël CHAZALON, Agnès CHRIST, Denis COURMONT, Thierry DESSERTENNE, Anthony DOSSARD, Max FIGUET, Claude FOUREL, Alexandre GUILLEN, Hervé JACQUET, Alain LACROIX, Ludovic LACROIX, Ludwig MONTAGNE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Philippe RIGNOL, Ludovic ROBERT, Cédric ROUSSELLET, Patrice TARDY-JEUNOT

Pouvoirs : Yves CHAREYRE donne pouvoir à Gilles MORGUE, Alain LACROIX donne pouvoir à François FAURE, Ludovic LACROIX donne pour voir à Stéphane SARRAZIN, Gilbert MOUNIER-VEHIER donne pouvoir à Didier SAPET, Armelline AUDRIEU donne pouvoir à Patrice REBOULET.

Le Président indique que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer les élus sur la situation financière de leur collectivité préalablement au vote du Budget Primitif (BP). Conformément à l'article L. 5211-36 par renvoi à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'agissant d'un Syndicat mixte fermé de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximal de 2 mois précédent le vote du BP est obligatoire.

Le Président expose que ce débat se tient à l'appui d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement (en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de tarification, de subventions), les engagements pluriannuels envisagés (programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses), la structure et la gestion de la dette contractée et l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat permettant d'évoquer les priorités du syndicat pour l'année à venir ainsi que les stratégies de financements ou d'autofinancements à favoriser.

- Après avoir entendu l'exposé du Président,
- Ayant pris connaissance du rapport sur les orientations budgétaires ci-joint,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026, conformément à la loi.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Président,  
David BOUVIER

